

## BULLETIN ETE 2026

Le Journal de l'Association des Propriétaires  
de la Station des Saisies

## SOMMAIRE

Editorial	Page 2
Le mot de Thomas BRAY Maire de Villard Sur Doron	Page 3
DPE collectif : l'essentiel en 8 lignes	Page 4
La chapelle Notre-Dame de Haute Lumière	Page 5-6
La gouvernance des Saisies : les instances de la station	Page 7-8
L'APCASS candidate à un poste à la SAEM	Page 9-10
La fibre et vous	Page 11
Refonte Point de Vente Centre Station (La Centrale)	Page 11
Les tarifs du SIGNAL centre aquatique	Page 12
Les bénévoles : le moteur discret de la station	Page 13-14
En route vers l'été	Page 15-16
Quelques animations durant l'été	Page 17
Informations de l'APCASS	Page 18



**Direction de la Publication** : Le Président de l'Association

**Rédaction** : Jacques Audin, Pascal Binet, Jean-Luc Nicolle, Hugues Videlier, Béatrice Barbier

**Conception** : Béatrice et Martial Barbier

**Impression** : ARFEB 17000 LA ROCHELLE

**Site internet** : <http://www.apcass.com>

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'hiver 2026, aux Saisies, a été exceptionnel en terme d'enneigement, en comparaison des années récentes. Nous avons notamment connu un évènement intense au cœur du mois de février, qui nous a rappelé les difficultés particulières du déneigement aux Saisies quand la discipline individuelle et collective fait défaut. Pour autant, cet enneigement a permis, aussi, une fréquentation en hausse de la station pour cette saison d'hiver, et de très bons résultats économiques.

Au printemps 2026 se sont tenues les élections municipales. Ce sont les élus municipaux des communes d'Hauteluce, de Villard sur Doron, de Crest-Voland et de Cohennoz qui dirigent, à des degrés divers, les instances de la station des Saisies. En conséquence, nous profitons de ce bulletin pour faire le point sur les rôles respectifs et la composition des trois instances organisant la station : le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiple des Saisies (SIVOM), la Société Publique Locale domaines skiables des Saisies, et la Société Anonyme d'Economie Mixte Les Saisies Villages Tourismes.

Le président de cette dernière nous a accordé une interview.

Votre association s'est d'ailleurs portée candidate, en tant que personne morale, au poste d'administrateur de la SAEM représentant des petits porteurs. Cet administrateur devrait être coopté au début de l'été. Vous pouvez lire en page 9 le courrier adressé à cet effet aux actionnaires de la SAEM.

Vous ferez la connaissance des présidents des trois instances lors de notre réunion des adhérents du 11 août.

Dans votre bulletin, vous trouverez aussi un focus sur le rôle des bénévoles dans l'animation de la station. C'est une équipe qui ne demande qu'à s'étoffer, avis aux amatrices et aux amateurs.

On vous parle aussi de la fibre, du DPE collectif des copropriétés, des projets de la SPL et du riche programme de l'été à venir.

Bonne lecture, et au plaisir de vous rencontrer le 11 août à 17h00 à la salle Cristal !

Le président, Pascal Binet



**Quelles sont les priorités du président de la SAEM à court terme ?** La priorité est de procéder au recrutement du futur Directeur Général de la SAEM qui doit mener à bien la destinée de la SAEM. C'est LE poste clé dans notre organisation, et par extension dans le développement et la vie de notre station. Le ou la future directrice devra également incarner la nouvelle Délégation de Service Public, qui dresse la feuille de route de la SAEM pour les 10 ans à venir.

Le processus de recrutement a déjà débuté et devrait aboutir dans les prochaines semaines. Un deuxième enjeu fort consistera à réhabiliter la Maison des Saisies : trop petite, mal agencée, désuète sur le plan énergétique, usée par les années ... Il est plus que temps de lui redonner un élan de jeunesse et d'ergonomie ! Enfin, c'est une évidence mais cela va toujours mieux en le disant, ma priorité est de veiller à la bonne santé financière de la structure. D'importants efforts ont été consentis ces dernières années par les collectivités (communes, SIVOM) et la SPL Domaines Skiabiles des Saisies pour donner à la SAEM des moyens d'action à la hauteur de la réussite et des atouts de notre station. Cette marque de confiance nous oblige. Elle doit nous guider vers toujours plus de qualité : accueil, animations, événements, RSE, communication.

**Quels sont les projets, à moyen et long terme ?** La nouvelle DSP va donc nous accompagner pour la décennie à venir, à nous de la porter, de la faire vivre en fonction des enjeux qui sont les nôtres (changement des modes de consommation, évolution des clientèles, défi climatique, viabilité économique et sociale de l'entreprise ...). Cette DSP implique notamment un projet d'évolution du centre aqualudique, du bowling, l'intégration du label Flocon Vert dans l'ensemble de nos actions ainsi que la poursuite de la dynamique de la centrale de réservation et du label Diamant Confort. Elle affiche également une ambition forte en terme d'accueil d'événements internationaux d'envergure (arrivée d'étape du Tour de France, compétitions internationales de ski de fond ou de biathlon...), Notre équipe est bien structurée mais quelques ajustements dans l'organisation interne sont envisagés, ainsi qu'une recherche d'optimisation (logiciels comptables et RH, intelligence artificielle etc...). Outre la Maison des Saisies, une attention particulière devra être portée à moyen terme sur le bâtiment des Carrets dans lequel nombre de nos saisonniers sont logés. Nous suivrons également avec attention le projet des Challiers qui constituera un nouvel outil pour notre station avec de nombreux services pour la collectivité.

**Autre chose à dire aux propriétaires ?** Je profite de ce bulletin pour vous adresser un double message. Un message de remerciement d'abord pour les nombreuses heures bénévoles que vos adhérents donnent à la station, et plus largement pour l'apport de l'APCASS dans la vie de la station. Et enfin un message de positivisme : la SAEM affiche un bilan positif après cette belle saison d'hiver, notre station a des atouts nombreux et indéniables, réjouissons-nous de cette réussite. Dans ces temps troublés sur la scène nationale et internationale, je crois beaucoup en l'intelligence collective et aux bienfaits du vivre ensemble : parlons, échangeons, construisons ensemble l'avenir des Saisies et du Beaufortain! Thomas BRAY - Maire de Villard sur Doron

Depuis plusieurs années, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est devenue un enjeu majeur. Pour accompagner cette transition, un nouvel outil est désormais obligatoire dans les copropriétés : le **Diagnostic de Performance Énergétique collectif**, plus connu sous le nom de **DPE collectif**.

### À quoi sert le DPE collectif ?

Le DPE collectif évalue la **consommation d'énergie** d'un immeuble d'habitation ainsi que ses **émissions de gaz à effet de serre**. Il permet aux copropriétaires de connaître la performance énergétique globale du bâtiment, d'identifier ses points faibles et de disposer de **recommandations de travaux** pour améliorer le confort et réduire les charges.

Il ne faut pas le confondre avec **le DPE individuel** exigé **pour un logement pris séparément, notamment lors de la vente d'un bien immobilier**.

Il est **obligatoire** pour tous les bâtiments dont le permis de construire est antérieur à **2013**, selon un calendrier progressif (2024–2026, 2028 outre-mer).

### Comment se déroule la réalisation ?

1. **Décision en assemblée générale** : le syndic inscrit la réalisation du DPE collectif à l'ordre du jour. La décision est votée à la majorité simple.
2. **Choix du diagnostiqueur** : le syndic fournit au professionnel les documents nécessaires (chauffage collectif, travaux d'isolation, factures, diagnostics antérieurs...).
3. **Visite du bâtiment** : le diagnostiqueur effectue des relevés sur place, dans tous les logements ou sur un échantillon représentatif.
4. **Remise du rapport** : le document est transmis au syndic et à l'ADEME. Il est ensuite présenté en assemblée générale.

Le diagnostic réalisé par un **diagnostiqueur certifié** fournit :

- **Un état énergétique,**
- **Des étiquettes A à G,**
- **Une ventilation,**
- **Les travaux recommandés** et leur coût.

Sa validité est de **10 ans** (sauf bâtiments classés A, B ou C après 2021).

Son coût théorique est en moyenne de **1 000 à 5 000 €** selon la copropriété. Cette fourchette est largement sous-estimée notamment pour les copropriétés comprenant plusieurs bâtiments et avec l'astuce d'ajouter un PPPT (Projet de Plan Pluriannuel de Travaux). Le tarif peut monter ainsi de 15 000 à 20 000 euros.

La forte demande crée une tension qui fait le jeu des organismes agréés et le désarroi des syndicats de copropriété.

Aucune **aide financière** n'est prévue, et aucune **sanction directe** en cas d'absence, mais la responsabilité du syndicat peut être engagée en cas de préjudice.



### Un patrimoine créé et géré par une association locale

24 décembre 2025, Notre Dame de Haute Lumière rouvre pour la vingt-cinquième messe de Noël en la chapelle des Saisies...

L'Association pour la Construction de la Chapelle des Saisies (ACCS) est née en 1995 à l'initiative de résidents de la station, aussi bien permanents que temporaires, désireux de proposer un lieu pour l'exercice du culte catholique et, en même temps, de donner un signe de présence de l'Église Chrétienne, au cœur même du Col des Saisies.



Ces femmes et ces hommes, avec leur président fondateur, Jean Raynaud, tous animés par la foi « qui transporte les montagnes », se sont lancés, dans cette formidable aventure que constitue la construction d'une église.

Quatre années - faisabilité du projet, montage des dossiers de financement, délivrance du permis de construire - se sont écoulées avant la pose de la première pierre en août 2000. En la fête de Noël 2001 – il y aura bientôt 25 ans ! - est célébrée la première messe dans l'édifice, consacré l'été suivant en 2002, par l'archevêque de Chambéry, Mgr Laurent Ulrich, et baptisée définitivement sous le vocable de **Chapelle Notre-Dame de Haute Lumière**.

Aventure ? C'en est bien une car ces « aventuriers » font alors le pari de financer la totalité de l'investissement par des emprunts – construction, aménagements, vitraux – remboursés par l'appel à la générosité, auquel vont répondre des centaines d'adhérents et donateurs de l'association. La totalité des emprunts seront remboursés en juin 2016. Durant toutes ces années, l'ACCS supportait toutes les charges de fonctionnement.

Depuis le 1er janvier 2017, la Chapelle Notre-Dame de Haute Lumière est devenue le sixième clocher de la paroisse Saint Roch en Beaufortain (Queige, Arêches, Villard, Beaufort, Hauteluce et les Saisies). A l'instar des autres églises de la paroisse, propriété des communes, l'ACCS est le propriétaire, et assume les frais d'entretien du bâtiment. Le curé nommé est l'affectataire du bien et assume, au travers de la paroisse, les charges de fonctionnement.



Pour l'ACCS, c'est malgré tout une lourde charge, et il va de soi qu'elle doit toujours compter sur la générosité de ses nombreux donateurs et adhérents. Qu'ils en soient, ici, de nouveau remerciés ! Pour votre information, l'association compte à ce jour entre 150 et 200 donateurs et cotisants dont les versements couvrent les dépenses d'entretien de la chapelle et de l'appartement situé sous la chapelle qui accueille des prêtres en vacances.

En plus de l'entretien courant, nous avons élargi les chenaux du clocher il y a trois ans et nous nous attaquons maintenant à la réfection des ouvertures vitrées qui menacent de tomber. C'est pour cette raison que nous avons dû prendre la difficile décision de fermer l'accès à la chapelle l'été dernier pour garantir la sécurité des visiteurs. Après des travaux de sécurisation provisoire, nous avons pu ré ouvrir la chapelle depuis Noël 2025. Nous sommes en train de finaliser avec notre architecte conseil reconnu en Savoie les travaux de réfection pour une somme de 100 000 € environ qui devraient être réalisés, sous réserve des obligations administratives en raison de la déclaration de travaux, à partir du mois de septembre. Nous nous permettons de vous donner ci-dessous un lien pour se connecter à notre site, si vous souhaitez apporter votre soutien.

Et, puisque l'occasion nous en est donnée, qu'hommage soit rendu à toutes celles et ceux qui, depuis la création de l'association, et à quelque niveau de responsabilité que fût le leur, ont tous œuvré pour écrire cette belle histoire de Notre Dame de Haute Lumière !

Lieu de culte pour les catholiques, elle est aussi, à l'image du Col, lieu de passage et de halte, ouvert à toutes celles et ceux qui éprouvent le besoin de s'y arrêter, de s'y reposer ou simplement de se laisser habiter par ce lieu empreint de transcendance.....

Philippe DEBIN

Président de l'ACCS

Site de l'ACCS : [www.chapelle-lessaisies.fr](http://www.chapelle-lessaisies.fr)



### **Hommage à Michel Gaspard :**

Ce petit mot pour vous informer que cet important ancien membre du bureau de notre APCASS nous a quitté le 15 mai 2026. Le discret Michel n'était pas un habitué des tribunes mais il répondait toujours présent lorsque nous avions besoin de lui.

Présent pour assurer toutes les tâches, des plus importantes aux plus « ordinaires ».

**La plus importante :** assurer, pendant de nombreuses années, la mise en page et la rédaction d'articles dans le bulletin que vous lisez en ce moment. Beaucoup d'heures de travail pour l'écrire, le mettre en page, le relire, le rectifier, changer les articles à la demande de leurs auteurs (auteures), en assurer l'impression, etc.

Toute la famille était « au charbon » 3 fois par an, ce qui permet de rendre également hommage à Suzanne, sa compagne, également impliquée dans les prises de notes.

**Les plus « ordinaires » :** Michel tu viens vers quelles heures pour préparer la salle de l'Assemblée ? Tu t'occupes des approvisionnements ? On a réunion de bureau samedi matin, tu vas chercher les clefs ? etc, etc...

**Merci Michel** pour ton dévouement à notre APCASS, tu en as été un des piliers qui fait que notre belle association continue son action de proposer, participer, défendre, informer. Aujourd'hui, on pense à toi et on continue ton action.



Les élections municipales de mars 2026 ont très largement renouvelé les élus municipaux des communes sur le territoire desquelles se situe la station des Saisies. C'est donc l'occasion de revenir sur la façon dont la station est dirigée.

Trois institutions gouvernent la station des Saisies :

1. Le SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) renouvelé tous les 6 ans
2. La SPL (Société Publique Locale) domaine skiable des Saisies,
3. La SAEM (Société Anonyme d'Economie Mixte) les Saisies Villages Tourisme.

Les rôles respectifs de ces trois instances sont précisés dans le schéma joint.

Le principe fondamental de la gouvernance de la station des Saisies est que les élus municipaux dirigent tout. La preuve se lit dans les conseils d'administration des institutions dont tous les membres sont conseillers municipaux de leur commune respective, sauf en ce qui concerne la SAEM :

Comité syndical du SIVOM :



Éric Suel, Hauteluce, Président		
Thomas Bray, premier Vice-Président et Maire, Villard sur Doron	Benjamin Gardet, second Vice-/Président et Maire, Crest-Voland	
Villard sur Doron	Hauteluce	Crest-Voland
Romain Canton	Jean-Marie Ancy	Romane Lagozny
Isabelle Martinez	Estéban Lagier (Maire)	Christophe Ranbaud
Frédéric Oggeri	Yannick Mazzocchi	Sophie-Anne Smilevitch

Conseil d'administration de la SPL (Société Publique Locale) domaine skiable des Saisies :



Pour Hauteluce :		- Pour Crest-Voland :
Estéban Lagier (élu PDG de la SPL et Maire)		Benjamin Gardet (Maire)
Victor Bochet	- Pour Villard sur Doron :	Jérémy Baizet (élu vice-Président)
Manon Frison	Thomas Bray (Maire)	
Wilson Lagier	Jean-Michel Berthod	
Yannick Mazzocchi	Nicolas Brouillard (élu vice-président de la SPL)	- Pour Cohennoz :
Carole Pichol-Thievend		
Eric Suel	Romain Canton	Claude Gardet
Estelle Chamiot-Maitral-		Pierre Prieur (élu vice-Président)

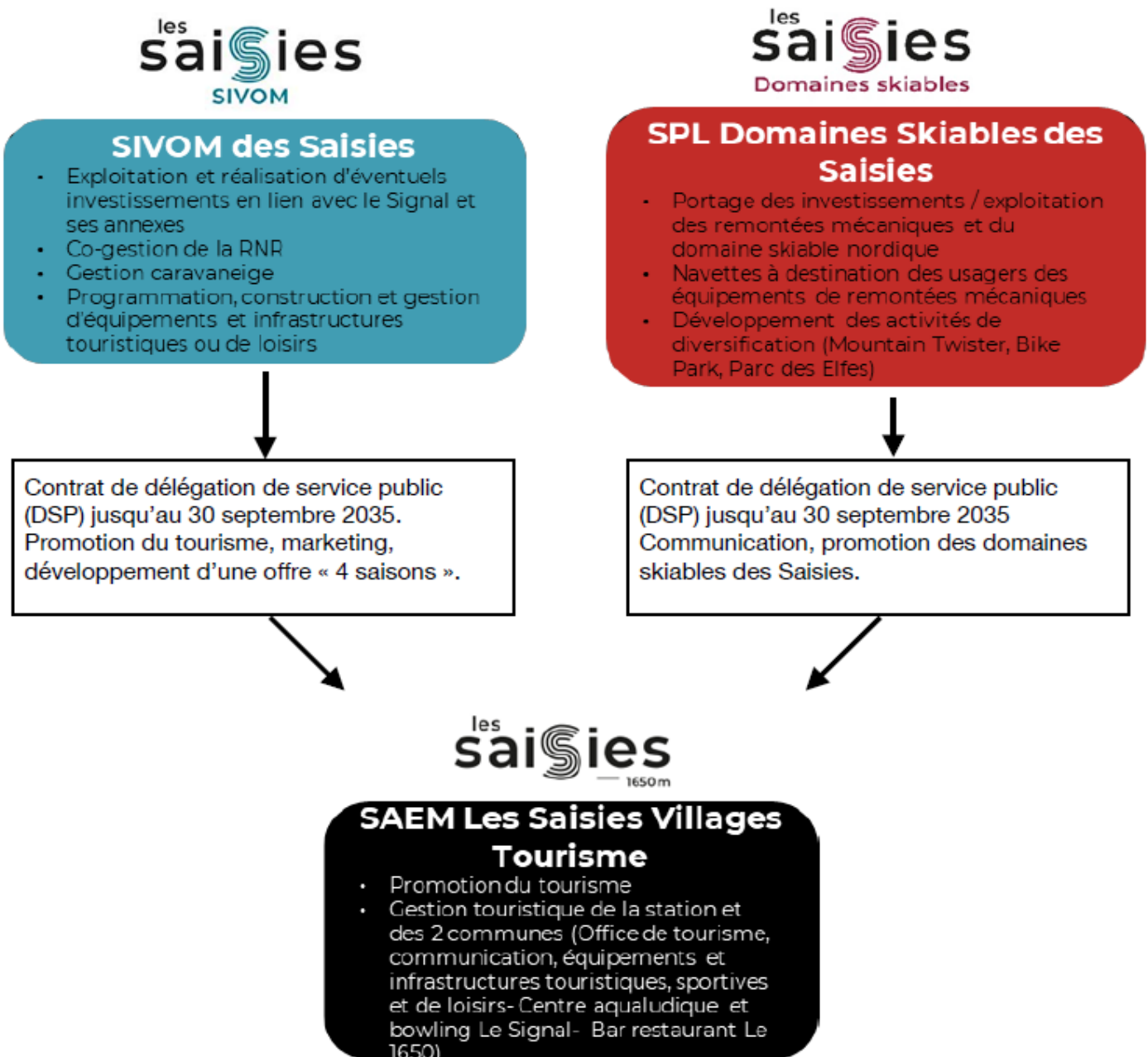
On remarque que la commune de Cohennoz est représentée à la SPL, parce qu'une partie des remontées et des pistes de la station est située sur son territoire, sur le secteur de La Palette et du télésiège du Chamois. Cohennoz a quitté le SIVOM en 2009.

### Conseil d'administration de la SAEM Les Saisies village tourisme :

La SAEM (Société Anonyme d'Economie Mixte) les Saisies Villages Tourisme est liée par des contrats de délégation de service public avec d'une part le SIVOM des Saisies et d'autre part la SPL domaine skiable des Saisies. Le SIVOM en est actionnaire à hauteur de 54,7%, la SPL à hauteur de 36,3%, les 9% restant sont détenus par des actionnaires privés, dont l'APCASS, qui détient 4 actions. Le conseil d'administration de la SAEM reflète cet actionnariat.

À ce jour, la SAEM compte 8 administrateurs, 5 sont issus du comité syndical du SIVOM, deux de la SPL, et 1 représente les actionnaires privés. L'ensemble des administrateurs définitifs n'est pas encore désigné à ce jour. Thomas Bray, maire de Villard sur Doron, a pour autant été élu président par le conseil d'administration dans sa composition, ce qui est autorisé par les statuts de la SAEM.

L'APCASS veille à maintenir des liens étroits avec toutes les instances, afin de défendre au mieux les intérêts de ses membres, mais aussi de participer à la meilleure information possible de ses adhérents et des membres des conseils d'administration des trois instances dirigeant la station des Saisies.



## Candidature de l'APCASS à la fonction d'administrateur de la SAEM représentant les « petits porteurs ».

Madame, Monsieur, Vous êtes, comme l'APCASS, actionnaire de la SAEM Les Saisies Village Tourisme. Le conseil d'administration va être renouvelé suite aux élections municipales. L'administrateur représentant les petits porteurs doit être désigné, et ce sont les actionnaires privés, autrement dit ceux qui ne représentent pas une collectivité, qui l'élisent. Vous êtes, avec nous, ces actionnaires privés. Ce poste de représentant des petits porteurs est historiquement et a priori dévolu à un acteur économique de la station, un commerçant. À l'APCASS, conformément à nos statuts, qui prévoient d'être force de proposition pour défendre les intérêts de nos membres, une représentation efficace des acteurs économiques privés de la station nous semble nécessaire. Au vu de l'histoire de la station, c'est peut-être de la position de représentant des propriétaires que l'APCASS en tant que personne morale, et son président, sont les plus à même de contribuer, dans un premier temps, à assurer cette représentation. Il s'agira ensuite de formaliser une nouvelle union des commerçants, pour qu'elle soit représentative, et représentée aux conseils d'administration de la SAEM. En effet, l'APCASS conçoit cette candidature au poste d'administrateur de la SAEM représentant les petits porteurs comme un moment transitoire constructif, et si nécessaire laissera sans difficulté son siège à toute organisation de commerçants constituée et suffisamment représentative, s'il n'est pas possible d'obtenir un siège spécifique d'administrateur dédié à une association des commerçants.

### Extrait des statuts de la SAEM :

#### ARTICLE 15 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### 15.1 – Composition

15.1.1 - La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus.

Les représentants des collectivités locales ou groupements au conseil d'administration sont désignés par eux et éventuellement relevés de leurs fonctions dans les mêmes conditions, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autres Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut également les révoquer à tout moment ; les représentants des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements à l'Assemblée Générale ne participent pas à cette désignation. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.



En conséquence, suite à la délibération prise par notre conseil d'administration du samedi 28 mars 2026, nous vous proposons que l'APCASS, en tant que personne morale, soit le représentant des petits porteurs au conseil d'administration de la SAEM Les Saisies Village Tourisme.

Si vous l'acceptez, l'APCASS s'engage à :

- vous rencontrer personnellement dès que vous le souhaitez ;
- organiser les réunions entre nous que vous jugerez collectivement nécessaires ;
- vous communiquer systématiquement chaque ordre du jour de chaque conseil d'administration ;
- poser les questions que vous jugerez utiles lors de chaque conseil d'administration, vous rapporter les réponses qui seront faites ;
- prendre au sein du conseil d'administration, les positions que nous aurons collectivement déterminées, sur les points à l'ordre du jour ;
- faire un compte-rendu détaillé de chaque conseil d'administration, listant notamment les décisions prises, dans la limite des impératifs réglementaires de confidentialité ;
- travailler à une modification des statuts de la SAEM dans le but d'assurer une représentation pérenne au conseil d'administration à une association de commerçants constituée.

Pour que cette nomination ait lieu, il faut que vous soyez présent à l'assemblée générale qui sera (peut-être) convoquée pour nommer le nouveau conseil d'administration, ou que vous ayez donné pouvoir à un autre actionnaire privé. Si la procédure devait être une cooptation (ce qui est rendu possible par les statuts) peut-être sera-t-il nécessaire d'adresser un courrier de soutien de cette candidature au directeur de la SAEM.

Merci de l'attention portée à cette candidature, bien cordialement, et belle journée !

Pascal Binet Président de l'Association des Propriétaires des Saisies (APCASS) [pascal.binet@free.fr](mailto:pascal.binet@free.fr)  
06 86 02 98 13

**PS : toutes remarques, suggestions, propositions sont les très bienvenues.**



**LA FIBRE OPTIQUE AUX SAISIES**

Pour connaître votre éligibilité à la fibre :

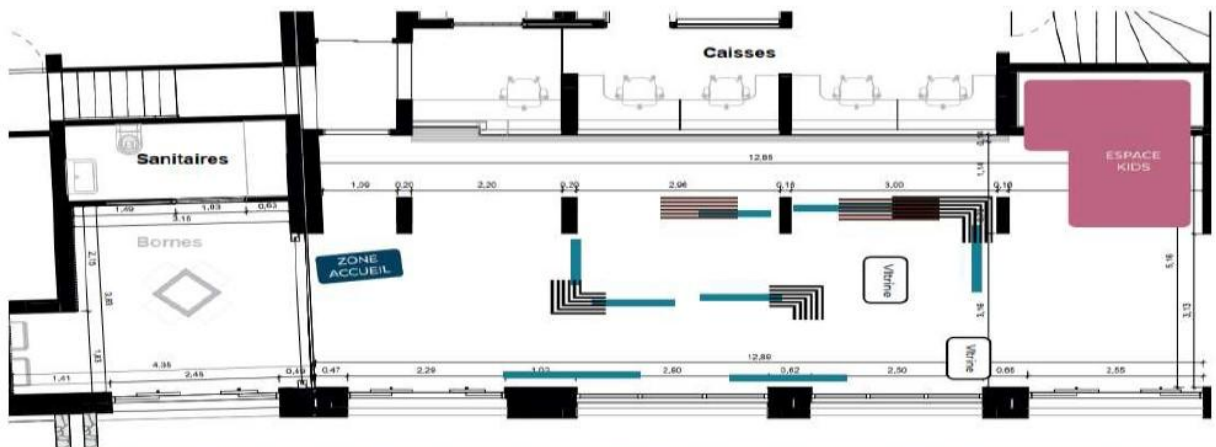
Testez votre éligibilité à la fibre optique ([xpfibre.com](https://www.xpfibre.com))

Lien pour tester votre habitation : <https://www.xpfibre.com/test-eligibilite-particuliers>



**LES PROJETS À VENIR**

Refonte Point de Vente Centre Station (La Centrale)



Ouverture tous les jours du samedi 4 juillet au dimanche 30 août 2026

ARTICLE 4 : DESCRIPTIF DES PRODUITS COMMERCIALISES

Il est consenti une réduction de 10% à tous les membres de l'association APCASS à jour de leur cotisation.

ABONNEMENTS	6 ENTRÉES / 6 JOURS CONSÉCUTIFS	PASS 10 ENTRÉES	SAISON ÉTÉ 2026
SIGNAL	105.00 €	175.00 €	225.00 €
BIEN-ETRE	99.00 €	143.00 €	198.00 €
SPORT AQUATIQUE	46.20 €	77.00 €	99.00 €
MUSCULATION	46.20 €	77.00 €	99.00 €
AQUALUDIQUE ADULTE	43.20 €	67.50 €	81.00 €

Les abonnements sont nominatifs sauf le pass 10 entrées. Sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

L'abonnement ne pourra être échanger qu'une fois au guichet du Signal et UNIQUEMENT sur présentation de l'adhésion à jour de l'association. En cas de non-consommation des titres l'acheteur ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

L'utilisation des titres entraîne la connaissance et l'acceptation du règlement d'accès aux activités proposées. Les modalités d'utilisation sont disponibles sur chaque site.





Aux Saisies, nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe fidèle d'une trentaine de bénévoles présents tout au long de l'année. À leurs côtés, d'autres viennent régulièrement renforcer les rangs lors des événements plus importants.

Derrière ces visages, on retrouve en grande majorité des propriétaires de la station ou des environs. Cette diversité fait la richesse du groupe : actifs, retraités, saisonniers... les profils se croisent, les expériences se partagent. Un vrai lien se crée, porté par une envie commune : participer à la vie de la station et contribuer à son dynamisme.

Sans cet engagement, une grande partie de notre programmation ne pourrait tout simplement pas exister. Chacun s'implique à son rythme, selon ses disponibilités et ses envies. Certains sont présents l'hiver, d'autres l'été, et quelques-uns toute l'année. Cette souplesse permet à chacun de trouver sa place.

Leur présence se ressent au quotidien. En saison, ce sont au minimum cinq animations par semaine qui sont proposées : pots d'accueil, petits-déjeuners au sommet, alpscénies... sans oublier leur rôle essentiel sur les grands rendez-vous. Cet hiver encore, leur mobilisation a largement contribué à la réussite de nombreux temps forts comme les 20 ans de l'Espace Diamant, le Trail de Noël ou encore l'Étoile des Saisies.



### Des missions variées

- **Organisation générale** (accueil, retrait des dossards, inscriptions, information)
- **Logistique** (montage, démontage)
- **Suivi de course** (ballisage, poste de contrôle/signaleurs / poste ravitaillement / service des repas...)
- Dans le cadre de certaines animations, présence sur les pots d'accueil, les ski show, les animations diverses...

### Ouvert à tous !

Il n'y a pas d'âge pour donner de son temps. **Avec ou sans expérience** du bénévolat, avec ou sans capacités sportives, ce qui compte c'est votre #HAPPY ALTITUDE !

- Selon votre temps, vous pouvez être : Bénévole occasionnel présent sur certains événements uniquement
- Bénévole sur la saison complète présent également sur les animations station

L'été suivra le même rythme, entre événements sportifs et fêtes plus traditionnelles. Une nouveauté viendra compléter ce programme : Les Som'mets, un week-end dédié à la cuisine en pleine nature. Ateliers, dégustations, démonstrations de chefs... une autre façon de découvrir le territoire, au plus près des saveurs et des paysages.

Cette belle énergie collective donne vie à la station tout au long de l'année. Et parce que cette aventure humaine continue de grandir, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour rejoindre l'équipe et partager ces moments sur le terrain.

*Texte de Florian FILLON, Responsable évènementiel et animations, SAEM des SAISIES*

les  
**saisies**  
— 1650 m

**NOUVEAU**





## OUVERTURES DES ACTIVITÉS SPL

Ouverture le week-end du 13/14 juin

- Mountain Twister
- La Forêt des Elfes
- Le Village des Elfes

Ouverture tous les jours du 20 juin au 06 septembre

- Mountain Twister
- La Forêt des Elfes
- Le Village des Elfes

Ouverture les week-ends des 12/13 et 19/20 septembre

- Mountain Twister
- La Forêt des Elfes
- Le Village des Elfes

## FONCTIONNEMENT DE LA NAVETTE COL'ETTE

Tous les jours du 04 juillet au 28 août

## OUVERTURE DU SIGNAL BOWLING – BAR – RESTAURANT

Samedi & dimanche, 13/14 Juin

Samedi 21 juin au dimanche 6  
septembre



## OUVERTURES DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Ouverture le week-end du 13 et 14 juin

> TSD Légette

Ouverture tous les jours du 20 juin au 06 septembre

> TSD Légette et Chard du Beurre

Ouverture tous les jours du 04 juillet au 28 août

> TSD Bisanne

Ouverture les week-ends des 12/13 et 19/20 septembre

> TSD Légette et Chard du Beurre

## LES TARIFS PRINCIPAUX

TARIFS PIÉTONS INCHANGÉS/ÉTÉ 2025	TARIFS VTT INCHANGÉS/ÉTÉ 2025	FORÊT DES ELFES	VILLAGE DES ELFES
8€ la montée	25€ la journée adulte	15€ / 7€ au sol	15€ / 7€ pour les -3 ans
TARIFS MOUNTAIN TWISTER INCHANGÉS/HIVER 2025-2026	COL'ETTE TARIF INCHANGÉ/ÉTÉ 2025	JOURNÉE FORÊT + VILLAGE DES ELFES	
8€ le tour	2€	25€ (SAISON 100€)	



PASS  
Funny  
DAY!

**ENTRÉE PARC AU CHOIX**

1 entrée à la Forêt/Village des Elfes

**MOUNTAIN TWISTER** - 1 descente

**TÉLÉSIÈGE PIÉTONS**

1 montée et 1 descente TSD au choix

22€ - VALABLE 1 JOUR

PASS  
Crazy  
WEEK!

**LA FORÊT DES ELFES** - 1 entrée

**MOUNTAIN TWISTER** - 1 descente

**TÉLÉSIÈGE PIÉTONS**

1 montée et 1 descente TSD au choix

**ENTRÉE AQUALUDIQUE** - 1 entrée

**BOWLING** - 1 entrée

**INITIATION AU TIR BIATHLON** - 1 séance

38€ - VALABLE 7 JOURS

PASS  
Happy  
HOLIDAY!

**ENTRÉE PARC AU CHOIX**

1 entrée à la Forêt/Village des Elfes

**MOUNTAIN TWISTER** - 1 descente

**TÉLÉSIÈGE PIÉTONS** - Forfait 14 jours

**VTT** - Forfait 1 jour

**COL'ETTE ILLIMITÉ**

**ENTRÉE AQUALUDIQUE** - 1 entrée

**BOWLING** - 1 entrée

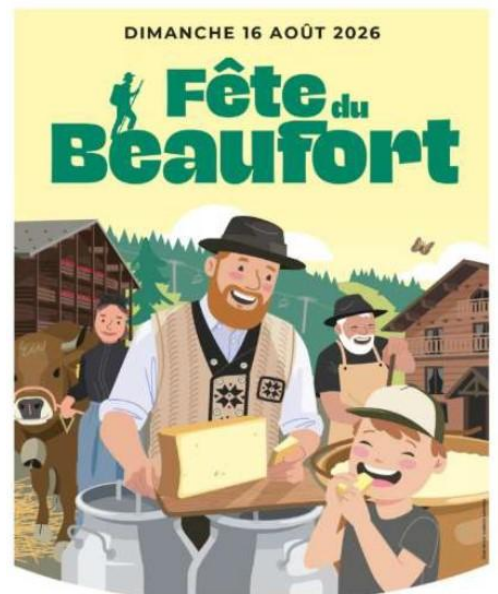
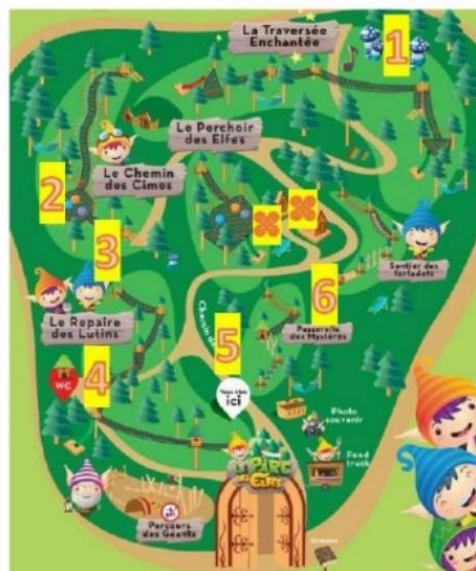
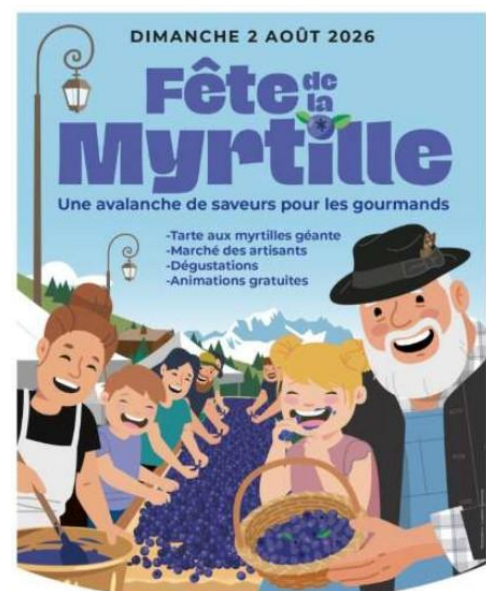
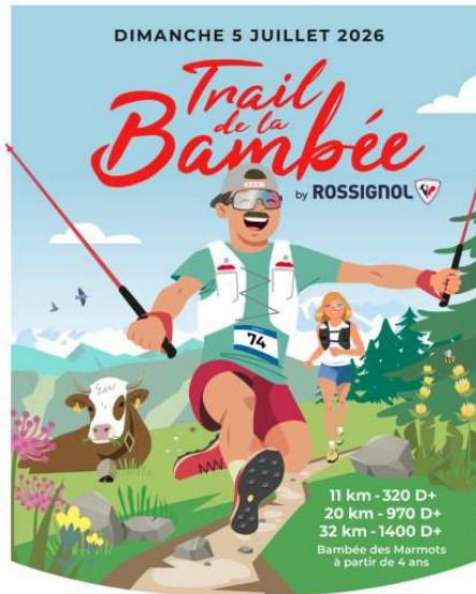
**INITIATION AU TIR BIATHLON** - 1 séance

**ECOMUSÉE HAUTELUCE** - 1 entrée

60€ - VALABLE 14 JOURS

**+ UNIFORMISATION DE L'OFFRE ÉTÉ & HIVER**

10% de réduction à partir de 4 packs identiques achetés



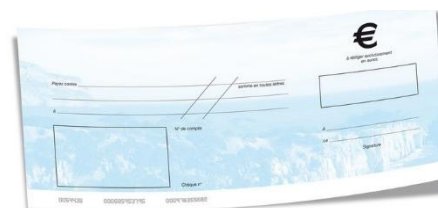
**Notre réunion des adhérents est fixée  
au 11 août 2026 à 17h00 salle Cristal  
elle sera suivie d'un moment de convivialité**

La cotisation annuelle est versée au trésorier soit :

- À compter du 01 Décembre
- Le jour de l'Assemblée Générale
- Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque exercice  
(Statuts APCASS : du 01 décembre année N au  
30 novembre année N+1)



**Virement  
Bancaire**



Crédit Agricole de Beaufort  
IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616  
Code BIC : AGRIFRPP881

à l'ordre de l'APCASS,  
Maison des Saisies  
73620 Hauteluce

***Un grand Merci pour votre  
fidélité Nous vous souhaitons  
un très bel été 2026***



**L'APCASS recrute !**

Venez rejoindre nos rangs. Comme chaque année, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour venir renforcer et renouveler les compétences du Conseil d'Administration.